

**UQÀM
DÉPARTEMENT D'HISTOIRE**

PLAN DE COURS HIS 2315

Introduction à l'histoire de l'Europe contemporaine de 1815 à nos jours

Session: automne 2021

Horaire: mardi de 14h à 17h

Professeur: Andrew Barros

Bureau : A-6155

Téléphone : 987-3000 poste 8463

Disponibilité : mercredi de 9h30 à 11h30 et sur rendez-vous

Courrier électronique : Barros.Andrew@uqam.ca



PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME ET OBJECTIFS

Ce cours vise à familiariser l'étudiante et l'étudiant avec les grandes étapes de l'histoire de l'Europe contemporaine de 1815 à nos jours. Il a comme objectifs principaux :

- (i) de permettre l'acquisition d'une bonne connaissance des grandes étapes de l'histoire de l'Europe contemporaine et leur impact durant cette période ;
- (ii) d'offrir une initiation aux principales interprétations et courants de l'historiographie ;
- (iii) de permettre la familiarisation avec des sources dans le domaine (documents publics, mémoires, films).

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES (pour les étudiant.e.s en enseignement)

Niveau de sensibilisation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il ou elle s'inscrit par rapport à la compétence concernée

Niveau de consolidation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation

Niveau de maîtrise par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	Niveau de développement attendu	Éléments d'évaluation rattachés à la compétence
<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves. 	Maîtrise	
<p>Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.</p>		<p>Conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit. Dans le travail de recherche, les fautes d'orthographe correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ; 	Maîtrise	

<ul style="list-style-type: none"> - Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement. 	Maîtrise	
Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
<ul style="list-style-type: none"> - Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ; - Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ; - Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement. 	Maîtrise	

DESCRIPTION DU COURS

Initiation aux grands événements qui ont marqué l'histoire de l'Europe, des nations qui la composent jusqu'à l'avènement de l'Union européenne. Depuis le traité de Vienne, différentes visions de l'unité et de la coopération entre les nations européennes se sont succédées. Au XIXe siècle, l'Europe a connu l'apogée de sa puissance établie sur les idéaux des Lumières, la révolution industrielle et financière, la révolution démographique, les innovations techniques et scientifiques. Rayonnement intellectuel et culturel dans des grandes capitales européennes comme centres du négoce et de la culture. Émergence des mouvements nationalistes, ouvriers et féministes et expérimentations des démocraties parlementaires. Expansion et rivalités industrielles et coloniales. La Grande Guerre et l'effondrement de l'utopie de progrès. Ère des masses et régimes totalitaires : triomphe du fascisme, du nazisme et du communisme et de leurs émules (salazaristes, franquistes). Violences et inhumanité d'un génocide européen : la Shoah. La Deuxième Guerre mondiale et la nouvelle partition de l'Europe (Est/Ouest). Guerre froide et décolonisation. États providence et sécurité sociale : les bases d'une vision pacifique de la communauté européenne. Contestations et révoltes étudiantes, de la jeunesse; mouvements d'émancipation des colonisés, des femmes. L'Union européenne et l'espoir d'une troisième voie. Les transformations et ruptures en l'Europe et de l'Union européenne après l'effondrement de l'URSS et la fin de la Guerre froide.

FORMULE PÉDAGOGIQUE

Le cours sera généralement donné sous forme magistrale, mais comprendra des discussions sur des documents diplomatiques et mémoires afin de faciliter leur utilisation dans le cours, les examens et le travail de synthèse.

ÉVALUATION

Présence et participations aux trois ateliers	15%	(21 septembre, 12 octobre, 7 décembre)
Examen en classe	25%	19 octobre
Commentaire de texte	30%	9 novembre
Examen final	30%	14 décembre

EXERCICES

1. Participation active dans les trois ateliers. Ces moments privilégiés vous permettront de travailler la méthode d'analyse de documents, d'élaborer un commentaire et d'approfondir la réflexion historiographique. En outre, les documents et la matière abordés en atelier font partie des révisions pour l'examen final.

2. Un examen en classe de 150 minutes. La première partie (30%) comprendra des questions d'identification de 6 (sur un choix potentiel de 10) personnages, traités, ou événements. En plus de l'identification (1 point), vous devrez donner la date (l'année) (1 point) et offrir une courte explication de leur importance dans l'histoire de l'Europe contemporaine (3 points). Dans la deuxième partie (35%) vous pourrez choisir une question sur deux. Les sujets seront spécifiques (par exemple: quel fut le rôle des avancées technologiques dans l'arrivée de la révolution industrielle ?). Pour la troisième partie (35%) il faudra encore choisir une question sur deux. Cette fois, les thèmes seront plus généraux que dans la deuxième partie (par exemple: comparer l'importance du nationalisme en France et en Allemagne entre 1864 et 1919). Pour chaque question, il s'agira de répondre de façon cohérente et structurée, en prenant bien soin de mettre en évidence **une thèse** démontrant une bonne connaissance des textes utilisés dans le cours de même que l'historiographie.

2. Un commentaire de texte demande à l'étudiant(e) de soulever la signification historique d'un texte de première main en faisant appel à ses connaissances historiques et ses talents analytiques. C'est l'occasion pour l'étudiant de se mettre au métier de l'historien. Le commentaire de texte doit être présenté en 5 étapes : 1) Introduction (10% divisé en deux sous parties) : 1a) Identifier la nature et l'origine du document (mémoires, communiqué, source de première ou de seconde main), ainsi que l'auteur et la date du document (5%) et 1b) dégager et annoncer en une phrase votre hypothèse quant à la signification historique du texte selon vous (le fil conducteur implicite dans le texte que vous allez rendre explicite dans votre commentaire). Selon vous, quelle est l'idée centrale du document autour de laquelle votre analyse va porter (5%). 2) Explication du texte (20%) : il faut expliquer *le contexte historique* du document en faisant appel à vos propres connaissances et recherches. Il faut expliquer les mots, termes, phrases ou allusions qui ne sont pas connus pour le lecteur non avisé. 3). L'analyse du texte (50%). L'analyse du texte est le principal intérêt de l'exercice et le plus passionnant à faire pour nous ! Il faut mettre en évidence l'intérêt historique du texte – la signification historique du texte par rapport à votre hypothèse annoncée en introduction. Analysez ce qui dit l'auteur(s), en le confrontant avec ce que vous connaissez grâce à vos recherches. Soulignez les contradictions, les silences, voire les mensonges. Quel est l'enjeu du texte pour l'auteur, les auteurs ? A qui s'adresse-t-il/elle véritablement l'auteur ? Dans quel but ? Quel est le message essentiel du texte qui dépasse le

seul cadre événementiel ? Il faudrait citer des extraits du texte (une ou deux phrases clés par exemple) pour illustrer votre propos analytique. Vous devriez numéroter le texte, ligne par ligne, ou paragraphe par paragraphe si vous voulez, ce qui me permettrait de trouver la dite phrase dans le document original quand je vous lirai. 4) La conclusion du texte (10%). Il faut expliquer la portée du document (l'impact du texte et ses conséquences) et, s'il existe un doute, la sincérité ou fiabilité de l'auteur. 5) La bibliographie (10%). Pour la bibliographie, je vous demanderais de bien vouloir utiliser **trois articles ou livres scientifiques** (rédigés par des spécialistes de la question). Pour ce faire, vous pouvez faire vos recherches en ligne à partir de JSTOR, CAIRN, Persée entre autre (voir p. 14). Wikipédia ne compte pas.

L'étudiant présentera ce travail à l'écrit – de **7 à 8 pages** dactylographiées (tapé à l'ordinateur). Les 6 à 8 pages n'incluent pas la bibliographie ni la page de titre. Respectez le nombre de pages et les consignes (marges, interligne). Vous serez pénalisé si vous dépassez les 8 pages ou si vous trichez en « ajustant » les marges ou l'interligne (5 points par page). **C'est une question d'égalité et d'honnêteté par rapport à vos camarades de classe, ni plus ni moins. Il s'agit aussi d'un travail de synthèse : il faut aller « droit au but », l'essentiel et montrez que votre analyse est la bonne.**

La présentation des travaux doit se conformer aux normes du Département d'histoire, (voir le « Guide pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire » disponible sur le site web du département (<https://histoire.uqam.ca/etudiants/informations-1er-cycle/>).

Pour d'excellents conseils sur comment faire une recherche bibliographique en histoire voir Joseph-Claude Poulin en collaboration avec Donald Fyson, « Définir un sujet et se documenter en histoire » : http://h-h.ca/?page_id=8.

3. L'examen final sera du même format que le premier mais d'une durée de 150 minutes. Pour la première partie (identification), l'étudiante et l'étudiant auront la possibilité de répondre à cinq questions (identification, 1 point, l'année, 1 point, et une courte explication de leur importance dans l'histoire de l'Europe contemporaine, 2 points) parmi un choix de dix (20%). La deuxième (40%) et troisième parties (40%) consisteront en des questions de même type que lors du premier examen mais 60 minutes seront allouées pour chaque question. Il s'agira de bien répondre à chaque question posée avec **une thèse bien développée**, démontrant une bonne maîtrise des textes étudiés en cours de même que l'historiographie.

QUALITÉ DU FRANÇAIS : la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage *minimum* de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit. Dans le travail de recherche, les fautes d'orthographe correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%.

POLITIQUE DU RETARD POUR LES TROIS TRAVAUX

Dans le but d'assurer l'équité, aucun travail ne sera accepté après la date de remise, à moins de circonstances exceptionnelles (note du médecin, etc.).

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE (PLAGIAT)

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique :

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;

- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir :

www.integrite.uqam.ca

Politique no 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractères sexuel / Politique no 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement

La Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- Violence à caractère sexuel : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. Cyber harcèlement (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- Sexisme : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.**

La Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement :

L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique** : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscent / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse,

l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#).

Harcèlement criminel : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la [Politique n° 16](#) et la [Politique n° 42](#).

Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 harcelement@uqam.ca
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- [CALACS \(Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel\)](#) : **514 529-5252** ou **1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

EVALUATION DU PROFESSEUR EN LIGNE EN COURS

Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (www.evaluation.uqam.ca) ou encore via le portail étudiant d'UQAM Mobile à l'aide d'un téléphone intelligent ou d'une tablette.

MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

DOCUMENTATION ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1^{er} cycle :

Un [Guide](#) pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQAM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce [Guide](#) est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQAM. Ce [Guide](#) veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle..

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQAM ([Règlement n° 5](#)), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement n° 8 des études de cycles supérieurs :

Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du [Règlement n° 8](#). Plusieurs spécifications s’y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique n° 44 d’accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :

Par sa politique, l’Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l’ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d’assurer la réussite de leurs projets d’études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L’exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l’ensemble des activités de l’Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l’accueil et à l’intégration du Service d’accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d’accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d’aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d’information, visitez le site de ce service à l’adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d’accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

LECTURES OBLIGATOIRES

Les deux livres suivants serviront comme manuels de cours. Ils sont disponibles à l’achat chez la COOP-UQAM :

NOUSCHI, Marc, *Petit atlas historique du XIX^e siècle*, 2^e édition, Paris, Armand Colin, 2016 (*Atlas XIX^e siècle* dans le calendrier).

NOUSCHI, Marc, *Petit atlas historique du XX^e siècle*, 6^e édition, Paris, Armand Colin, 2016 (*Atlas XX^e siècle* dans le calendrier). Comme complément à ces volumes, nous utiliserons aussi des extraits du Jean-Charles ASSELAIN et al., *Précis d’histoire européenne du 19^e siècle*

à nos jours (4^e édition), qui est disponible en forme numérique via le site des bibliothèques d'UQAM. Vous trouverez le lien à cet ouvrage sur notre espace-cours Moodle. D'autres lectures obligatoires vous seront aussi communiquées par Moodle. Ces textes sont indiqués par le symbole (M) dans le calendrier du cours ci-dessous.

CALENDRIER

7 septembre

**Présentation du cours: objectifs et description du cours, évaluation et bibliographie.
Introduction : l'Europe à la fin des guerres napoléoniennes.**

14 septembre

Le concert de l'Europe, 1815 à 1848

Lectures : Atlas XIX^e siècle, 6-13, 68-71 ; Asselain, chapitre 1 (paras 1 à 44) ; chapitre 4 (paras 1 à 66)

21 septembre

1848 : révolutions politiques et industrielles

Lectures : Atlas XIX^e siècle, 18-29, 38-39 ; 72-75 ; Asselain, chapitre 7 (paras 1 à 28) ; Marx/Engels, *Manifeste du parti communiste* (extraits) (M)

1^{er} atelier : Le manifeste du parti communiste

28 septembre

L'ère de l'État-nation, c. 1848-1890

Lectures : Atlas XIX^e siècle, 30-33, 76-83 ; 88-91, 132-151, 168-175, 192-195

5 octobre

L'Europe et le monde, c. 1848-1890

Lectures : Atlas XIX^e siècle, 14-17, 26-29, 34-37, 40-51, 56-61, 116-119, 154-159 ; Asselain, chapitre 7 (paras 29 à 51)

12 octobre

Fin du siècle et la Première Guerre mondiale

Lectures : Atlas XIX^e siècle, 92-101, 160-167, 180-187, 196-203; Atlas XX^e siècle, 6, 10-13, 18-29, 32-35 ; Erich Maria Remarque, *À l'ouest rien de nouveau* (extraits) (M)

2^e atelier : La première guerre mondiale

19 octobre

Examen

26 octobre

Semaine de lecture

2 novembre

L'Europe de l'entre-deux-guerres

Lectures : Atlas XX^e siècle, 36-51, 62-71 ; Asselain, chapitre 2 (paras 10 à 44), chapitre 5, chapitre 11

9 novembre

Remis du commentaire de texte

La Seconde Guerre mondiale et le début de la Guerre froide

Lectures : Atlas XX^e siècle, 72-75, 81-87 ; 90-105, 118-121 ; Asselain, chapitre 2 (paras 45 à 47), chapitre 3 (paras 1 à 11)

16 novembre

L'Europe divisée

Lectures : Atlas XX^e siècle, 142-145 ; Asselain, chapitre 3 (paras 12 à 42), chapitre 6 (paras 22 à 29 et 58 à 87), chapitre 9 (paras 1 à 52)

23 novembre

Les années 1960

Lectures : Atlas XX^e siècle, 114-117, 138-141

30 novembre

La fin des « trente glorieuses » et la fin de la guerre froide

Lectures : Atlas XXe siècle, 150-153 ; Asselain, chapitre 3 (paras 41 à 48), chapitre 9 (paras 53 à 68) ; chapitre 12 (paras 6 à 62).

Évaluation de l'enseignement (activité institutionnelle à réaliser cette semaine : www.evaluation.uqam.ca)

7 décembre

L'Europe après 1989

Lectures : Atlas XXe siècle, 172-175 ; Asselain chapitre 3 (paras 49 à 94) ; chapitre 9 (paras 69 à 93) ; document sur Brexit (M)

3e Atelier L'Europe du Brexit

14 décembre

Examen final

BIBLIOGRAPHIE

Voici une liste d'autres synthèses et manuels portant sur l'histoire de l'Europe contemporaine. Les ouvrages d'Asselain et de Merriman présentent des bibliographies très riches sur notre période. (*Les ouvrages qui se trouvent dans les collections des bibliothèques de l'UQAM ou qui sont disponibles en forme numérique via le site web de la bibliothèque sont indiqués par un *.*)

*ANCEAU, Éric, *Introduction au XIX^e siècle*, Paris, Belin, 2003, 2 vols.

*ASSELAIN, Jean-Charles et al., *Précis d'histoire européenne du 19^e siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2015.

*AMBRIÈRE, Madeleine (dir.), *Dictionnaire du XIX^e siècle européen*, Paris, PUF, 1997.

*BERGER, François, Gilles FERRAGU, *Le XX^e siècle*, Paris, Hachette, 2016.

*BERNARD, Mathias, *Introduction au XX^e siècle*, Paris, Belin, 2003, 2 vols.

*BERSTEIN, Serge et Pierre MILZA, *Histoire de l'Europe du XIX^e siècle au début du XXI^e siècle*, Paris, Hatier, 2006.

*BLANNING, T.C.W. Blanning (dir.), *The Oxford History of Modern Europe*, Oxford, OUP, 2000.

BOURGUINAT, Nicolas et Benoît PELLISTRANDI, *Le XIX^e siècle en Europe*, Paris, A. Colin, 2003.

*BRUYÈRE-OSTELLS, Walter et Benoît POUGET, *Manuel d'histoire européenne : mi XIX^e-mi XX^e siècle*, Paris, Ellipses, 2016.

*CARON, Jean-Claude et Michel VERNUS, *L'Europe au XIX^e siècle. Des nations aux nationalismes (1815-1914)*, Paris, Armand Colin, 2015.

*HEFFER, Jean et William SERMAN, *Le XIX^e siècle, 1815-1914*, Paris, Hachette, 2011.

*HOBSBAWM, Eric J., *L'ère des révolutions (1789-1848)*, Paris, Fayard, 1970 .

*HOBSBAWM, Eric J., *L'ère du capital (1848-1875)*, Paris, Fayard, 1977. *HOBSBAWM, Eric J. *L'ère des empires (1875-1914)*, Paris, Fayard, 1989.

*HOBSBAWM, Eric J. *L'Âge des extrêmes. Histoire du court XX^e siècle (1914-1991)*, Bruxelles, Complexe, 1995.

*JUDT, Tony, *Après-guerre. Une histoire de l'Europe depuis 1945*, Paris, Hachette, 2010.

*MERRIMAN, John, *A History of Modern Europe, from the Renaissance to the Present*, W.W. Norton & Company, 2009.

*MAZOWER, Mark, *Le continent des ténèbres : une histoire de l'Europe au XX^e siècle*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2005.



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.